



**SAINT-STANISLAS-  
DE-KOSTKA**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA**

**A V I S   P U B L I C**

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 437-2023 MODIFIANT LE  
RÈGLEMNT 436-2022 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE  
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX AINSI QUE LES CONDITION  
DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

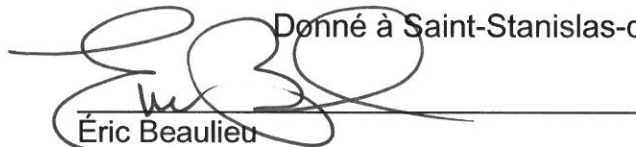
**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, Éric Beaulieu,  
directeur général et greffier-trésorier.

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2023, le conseil a adopté par  
résolution le règlement 437-2023,

**QUE** le règlement 437-2023 est entré en vigueur conformément à la loi, le 15  
mars 2023,

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la  
municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 15 mars 2023.

  
Eric Beaulieu  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié,  
le 15 mars 2023, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à  
Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal et à la Bibliothèque Maxime-Raymond  
et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.  
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 mars 2023.



  
Eric Beaulieu  
Directeur général et greffier-trésorier